

# JOURNEES DE PREPARATION aux TESTS D'ENTREE EN FORMATION du BP JEPS Activités de la Forme CREPS/MOVIDA

**Dates : 28 et 29 septembre 2017**

Tarif des 2 journées : 73,00 €.

Toute personne ayant renvoyé le coupon-réponse ci-joint **AVANT le 20 septembre 2017** pourra y participer.

## PROGRAMME

Cette préparation aux tests de sélection d'une durée de deux journées doit permettre aux candidats de découvrir les épreuves sélectives à l'entrée au BP JEPS « Activités de la Forme » dans les options « cours collectifs » et « haltérophilie-musculation ». Les candidats pourront ainsi évaluer leurs performances en vue de les améliorer et organiser leurs parcours professionnels.

**Une convocation sera envoyée par mail 2 jours avant le début des séquences.**

### 28 septembre 2017

9h00 - 10h00

Accueil des candidats (amphithéâtre)  
Présentation des épreuves sélectives du BP JEPS AF  
Présentation des différents dispositifs de formation au BP JEPS AF sur le CREPS TOULOUSE

10h00 - 12h00

Vécu de l'épreuve du test Léger navette (Aire couverte)

13h30 - 17h00

Vécu du suivi de cours collectif (Gymnase René LAVERGNE)  
Vécu des épreuves de force / exposé des attentes  
(salles d'haltérophilie et de Musculation multisports)

### 29 septembre 2017

8h00 - 11h00

Préparation aux épreuves orale et écrite (Amphithéâtre)

11h00 - 12h00

Bilan de l'épreuve du test Léger navette  
Accompagnement préparatoire individualisé (Amphithéâtre)

13h30 - 15h00

Bilan du suivi de séance  
Reformulation des attentes et présentation des grilles d'évaluation  
(amphithéâtre)

15h00 - 16h00

Bilan des séquences préparatoires  
Réponses diverses

**N'oubliez pas d'apporter papier, stylo  
et vos affaires de sport !**

**PARTICIPATION A LA PREPARATION  
AUX TESTS D'ENTREE EN FORMATION  
BP JEPS Activités de la Forme  
des jeudi 28 et vendredi 29 septembre 2017**

Je soussigné,

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N° de téléphone : (obligatoire) \_\_\_\_\_

Courriel obligatoire (écrire en majuscules) \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Souhaite participer aux journées de préparation aux tests d'entrée en formation du BP JEPS AF.

**➤ Pensez à retirer auprès de l'accueil du CREPS dès votre arrivée  
les clés de la chambre pour l'hébergement et/ou les tickets de repas.**

Toute demande d'informations sur l'hébergement ou la restauration  
et la confirmation de réservation de chambre doit être faite auprès de l'accueil du CREPS :  
**Monsieur FABRE (05.62.17.90.06) ou Madame DUFORT (05.62.17.90.07)**

**COUPON REPONSE à retourner AVANT le 20 septembre 2017  
CREPS TOULOUSE  
Département Emploi Formation Apprentissage  
1, avenue Edouard Belin —BP 84373  
31055 TOULOUSE Cedex 4**

**ATTENTION : JOINDRE OBLIGATOIREMENT**

- ◆ Un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive
- ◆ Une attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité
- ◆ Une attestation d'assuré social en cours de validité
- ◆ Règlement de 73,00 € (*chèque à l'ordre de l'agent comptable du CREPS de Toulouse*)
- ◆ Si vous souhaitez passer le PSC1, retournez la fiche d'inscription ci-jointe accompagnée du contrat



# FICHE D'INSCRIPTION AU PSC1

## Premiers Secours Civiques de niveau 1

### A RETOURNER COMPLETEE ACCOMPAGNEE DU PAIEMENT ET DU CONTRAT CI-DESSOUS

#### Programme

Malaises et alerte - Plaies et protection - Les brûlures - Les traumatismes - Les hémorragies externes –  
Obstruction des voies aériennes par un corps étranger - Perte de connaissance - Arrêt cardiaque et alerte –  
Alerte aux populations - Formation à l'utilisation d'un défibrillateur

**Samedi 30 septembre 2017 (9h-12h30 / 13h30-17h)**

**Au CREPS de Toulouse**

(si le nombre de candidats est insuffisant, cette journée de formation sera déplacée au dimanche 19 novembre 2017)

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse :  
.....  
.....

Date de naissance : ..... Ville et département de naissance : .....

Téléphone : ..... Mail (en majuscule): .....

Nombre minimal de participants : 5

Nombre maximal de participants : 20

**Coût de la formation : 60,00 €** (joindre chèque de 60,00 € à l'ordre de l'agent comptable du CREPS)

Une convocation sera envoyée par mail 2 jours avant le début de la session.

Tout dossier incomplet sera refusé

**FICHE A RETOURNER ACCOMPAGNEE DU CONTRAT ET DU PAIEMENT**

**AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2017**

**AU CREPS DE TOULOUSE**

**DEPARTEMENT EMPLOI FORMATION APPRENTISSAGE**

**1 avenue Edouard Belin – BP 84373 – 31055 TOULOUSE cedex 4**

**Tél. 05 62 17 90 00 - defa@creps-toulouse.sports.gouv.fr**



CREPS TOULOUSE

## CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L 6353-3 du Code du Travail)

### PSC1

Entre les soussignés :

1. Centre de ressource, d'Expertise et de Performance Sportive de Toulouse (C.R.E.P.S. Toulouse) représenté par son Directeur, Monsieur Eric JOURNAUX.

et,

2. ci-après désigné, le stagiaire :

Nom et Prénoms :

Nom de Naissance :

Date et lieu de naissance :

à

Département :

N° et Rue :

Code postal :

Ville :

Tél :

Mail :

est conclu un contrat de formation professionnelle.

#### **Article 1 : Objet**

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : **Premiers Secours Civiques de niveau 1.**

#### **Article 2 : Programme de l'action de formation**

- Malaises et alerte
- Plaies et protection
- Les brûlures - Les traumatismes
- Les hémorragies externes
- Obstruction des voies aériennes par un corps étranger - Perte de connaissance - Arrêt cardiaque et alerte
- Alerte aux populations - Formation à l'utilisation d'un défibrillateur

L'attestation de réussite **Premier Secours Civique de niveau 1** est délivrée par un représentant de la CFMNS 31 à la suite d'un stage d'une durée de 7 heures sur 1 journée.

Elle est organisée pour un effectif de 20 stagiaires maximum et un minimum de 5 stagiaires. Si le minimum n'est pas atteint, la session sera annulée et les candidats seront prioritaires sur les sessions suivantes.

### **Article 3 : Dispositions Financières**

Le prix de l'action de formation est fixée à :

- 60 € TTC (soixante euros) correspondant aux 7 heures.

Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné, à l'inscription en formation.

Le comptable assignataire pour le CREPS de Toulouse est l'Agent Comptable du CREPS.

### **Article 4 : Interruption du stage**

En cas d'abandon de la formation par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié et aucune somme ne lui sera remboursée.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation pour cause de force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

### **Article 5 : Protection sociale**

La protection sociale des stagiaires est assurée conformément aux articles L.6342-1 et suivants du code du travail.

Tout accident survenu dans le cadre de la formation doit être immédiatement signalé auprès du secrétariat du Département Emploi Formation Apprentissage du CREPS Toulouse qui remet à l'intéressé le formulaire de déclaration d'accident qui est adressé à la CPAM concernée dans les 48 heures.

### **Article 6 : Délai de Rétractation**

A compter de la date limite ci-dessous mentionnée de retour du contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter ; il doit en informer le CREPS Toulouse par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

### **Article 7 : Délai d'acceptation**

Le stagiaire doit retourner au CREPS Toulouse le présent contrat, complété et signé, avant le 15 septembre 2017, (après cette date, l'inscription du stagiaire à la formation ne sera pas examinée et il ne sera pas admis à suivre cette formation).

Fait en deux exemplaires à Toulouse, le

Signature du (de la) stagiaire  
(après avoir apposé la mention « lu  
et approuvé » de façon manuscrite)

le Directeur  
du CREPS Toulouse

Eric JOURNAUX